

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 9 septembre, à 20h00, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 1 septembre 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 17

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François - BIENVENU Lisa – COURT Christian - DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FORGET Dominique – LAUBE Éric – LOIR Caroline - MAISONNEUVE Sylvain – MOLLE Emmanuel – PALLUEL Nathalie - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie

Excusés : Mme PICHET Catherine – M. VOLPE-BELLESSERRE Julien

Pouvoirs de : M. BERARD Maxime à Mme PORTEVIN Christine
Mme CABE Perrine à M. DEJY Guillaume
Mme MARQUES Maud à M. DU PONTAVICE Quentin

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Prêt à Usage - Comodat sur parcelles communales situées plan de Phazy

N°20260909-04

Rapporteur : Monsieur Sylvain MAISONNEUVE,

Annexe : Prêt à usage ou Comodat

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre souhaite consentir un prêt à usage/comodat à Monsieur D'INCAN Jérémy à compter du 1^{er} octobre 2026 et ce pour une durée de 3 ans, sur les parcelles cadastrées sous les n° I209-I2019-I228-I229 et situées au plan de Phazy, pour une superficie totale de 5 944m².

Monsieur le Conseiller municipal délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un prêt à usage ou comodat avec M D'INCAN Jérémy ;

VU l'avis du bureau municipal du 31 août 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer un prêt à usage/comodat sur les parcelles cadastrées sous les n° n° I209-I2019-I228-I229 et situées au plan de Phazy, pour une superficie totale de 5944m² avec Monsieur D'INCAN Jérémy demeurant à RISOUL (05600), 175 chemin de Clausset concernant les parcelles ci-dessus désignées pour une durée de 3 ans ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce prêt à usage ou commodat e

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 septembre 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE

Transmis à la préfecture le : 15/09/2026

Publié le : 15/09/2026

